

REVENDEICATIONS ET RECOMMANDATIONS

DES MEMBRES DE LA CDLAL



LE LOGEMENT EST UN DROIT FONDAMENTAL

Une crise qui exige des choix politiques

Le Québec traverse une crise du logement profonde et durable. Entre 2018 et 2024, le loyer moyen au Québec a augmenté de 47,2 %. Sur notre territoire, les loyers à Longueuil et Brossard ont augmenté de plus de 50 %, alors que les revenus n'ont pas suivi la même progression.

Cette crise ne se résume pas à un manque de logements. Elle est aussi une crise d'abordabilité, de protection des locataires et d'accès au logement social.

Le Canada reconnaît depuis 1976, par le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le droit de toute personne à un logement adéquat. Pourtant, ce droit n'est toujours pas explicitement reconnu dans la Charte des droits et libertés du Québec.

Pour la Coalition, une orientation doit guider l'action publique :

Le logement doit d'abord répondre aux besoins des personnes et des communautés, et non constituer un simple actif financier.

1. RECONNAÎTRE ET PROTÉGER LE DROIT AU LOGEMENT

Reconnaître le logement comme un droit fondamental

NOUS DEMANDONS

L'inscription explicite du droit au logement dans la Charte des droits et libertés du Québec, en cohérence avec le PIDESC

Un accès véritable à la justice pour les locataires

Des mesures permettant aux locataires d'exercer leurs droits sans crainte de représailles ou de discrimination

La réduction des délais au Tribunal administratif du logement (TAL)

L'exercice d'un droit ne devrait jamais compromettre la capacité d'une personne à se reloger.

2. RENDRE LE LOGEMENT RÉELLEMENT ACCESSIBLE

Sortir les logements de la logique spéculative

Le développement immobilier privé ne peut, à lui seul, résoudre la crise. Les investissements publics doivent permettre de constituer un patrimoine collectif de logements durablement accessibles.

NOUS DEMANDONS

Développer massivement le logement social:

- Doubler le nombre de logements sociaux dans l'agglomération de Longueuil d'ici 2040;
- Privilégier les modèles sans but lucratif : HLM, coopératives et OSBL d'habitation;
- Réserver les terrains et bâtiments publics excédentaires au logement social et communautaire;
- Protéger les fonds publics destinés au logement afin qu'ils garantissent une abordabilité réelle et durable.

Mieux contrôler l'évolution des loyers:

- Créer un registre public, obligatoire et universel des loyers;
- Assurer également un portrait public et à jour du parc de logements sociaux du territoire.

Garantir l'accessibilité universelle:

- Intégrer l'accessibilité universelle aux politiques municipales d'habitation;
- Rendre accessibles les nouveaux projets de logements sociaux;
- Développer un guichet permettant de mieux jumeler les logements adaptés aux personnes qui en ont besoin.

Agir sur les revenus:

- Revaloriser les mesures de soutien au revenu, le salaire minimum et les prestations afin que se loger ne signifie plus devoir sacrifier ses autres besoins essentiels.

3. GARANTIR LA STABILITÉ RÉSIDENTIELLE

Avoir accès à un logement ne suffit pas. Il faut aussi pouvoir y demeurer dans des conditions dignes et sécuritaires.

NOUS DEMANDONS

Protéger contre les évictions et les relocations:

- Un meilleur encadrement des reprises de logement;
- Des sanctions réellement dissuasives contre les reprises frauduleuses;
- Des mesures de relogement lorsque des ménages sont déplacés injustement.

Soutenir les personnes dans leur milieu de vie:

- Davantage de ressources communautaires pour accompagner les locataires du marché privé;
- La pleine application du Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social;
- Une augmentation substantielle du financement du soutien communautaire en logement social.

Faire de la salubrité une véritable responsabilité publique:

Les personnes à faible revenu ne devraient jamais avoir à choisir entre un logement insalubre et l'itinérance

- La révision des codes du logement des municipalités de l'agglomération avec la participation des acteurs communautaires;
- La reconnaissance de la notion de logement «malpropre à l'habitation», accompagnée d'une obligation de relogement;
- Des mécanismes permanents de concertation sur l'insalubrité;
- L'adoption par Québec d'un code national de salubrité en logement.

Prévenir l'itinérance plutôt que gérer ses conséquences:

- Une gamme complète de solutions d'urgence et de transition;
- Davantage de suppléments au loyer préventifs permettant d'agir avant qu'un ménage ne perde son logement;
- Des investissements soutenus dans la prévention de l'itinérance et le logement social.

NOTRE APPEL AUX DÉCIDEURS

La crise du logement n'est pas une fatalité. Les gouvernements et les municipalités disposent de leviers pour agir. La Coalition appelle les élu.es et les décideurs publics à faire du logement une véritable priorité et à agir simultanément sur trois fronts :

- Reconnaître le droit au logement;
- Développer et protéger le logement social;
- Assurer la stabilité et la dignité des locataires.

Le logement est une condition essentielle à la santé, à la dignité, à l'éducation, à la participation sociale et à la lutte contre la pauvreté. Faire respecter le droit au logement, c'est investir dans nos communautés.